



**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION
ANNÉE 2022**

AVIS PUBLIC

Article 1007 du code municipal du Québec

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE :

AVIS PUBLIC vous est par les présentes données par la soussignée, que :

- Le rôle de perception des taxes foncières;
- Taxes pour enlèvement et le transport des ordures, du recyclage et des matières organiques pour les résidences, commerces et fermes;
- Taxes spéciales pour l'entretien estival et hivernal des chemins Laroche, Payant et Séguin
- Et la taxe spéciale pour Loisirs/culture/aréna

Et ceci pour l'année 2022

Est maintenant terminé et déposé à mon bureau

- Ledit rôle est déposé au bureau de la Municipalité et l'envoi des comptes sera fait dans le délai imparti.

DONNÉE À PIKE RIVER, ce 2^e jour du mois de février 2022.

Lucie Riendeau
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lucie Riendeau, directrice générale/secrétaire-trésorière de Pike River, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits désignés par le conseil municipal entre 10h et 11h le 3 jour du mois de février 2022.

Lucie Riendeau
Directrice générale